



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Environnement

## Arrêté préfectoral fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R 427-6, R 427-8, R 427-13 à R 427-18 et R 427-25 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées nuisibles sur l'ensemble métropolitain ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 19 mars 2021 nommant Madame Elisabeth BIGET-BREDIF directrice départementale adjointe des territoires des Deux-Sèvres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Vu l'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe du 6 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral confiant l'intérim du Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à Madame Elisabeth BIGET-BREDIF Directrice départementale adjointe des territoires des Deux-Sèvres en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature générale à Madame Elisabeth BIGET-BREDIF Directrice départementale adjointe des territoires des Deux-Sèvres en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 ainsi que la subdélégation du 11 avril 2022 ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires par intérim ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Objet

La liste des experts référents formés dans le cadre de la politique de restauration du vison d'Europe et aptes à identifier les espèces putois (*Mustela putorius*), vison d'Amérique (*Mustela vison*) et vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Validité

Le présent arrêté est en vigueur pour une durée de une (1) année à compter de sa date de signature.

**Article 3 :** Recours

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux formulé auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication. Le recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet « Télérecours citoyen », à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Abrogation

L'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe du 6 juillet 2021 est abrogé.

**Article 5 :** Exécution

La secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres, la directrice départementale des territoires par intérim, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, la fédération départementale des chasseurs ainsi que tous agents habilités en matière de police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les mairies.

Niort, le 12 MAI 2022

La préfète  
Par délégation,  
Pour la directrice départementales  
des territoires par intérim,  
Par subdélégation,  
Le chef du Service eau environnement



Cyril MOUILLOT

Annexe à l'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification  
du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe

Liste des référents pour la reconnaissance des mustélidés  
du département des Deux-Sèvres (79) – mai 2022

Structures	Nom des référents	téléphone
Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité  (OFB 79)	<u>En priorité</u> : Tony DAHAIS	06 25 07 05 63
	Nathalie BIGEARD	06 72 08 11 64
	Benoît CARATY	06 72 08 11 95
	Alain CLOCHARD	07 64 47 87 88
	Fabrice CONORT	06 25 07 05 69
	Hervé DUTOIS	06 25 07 05 66
	Yohanne EPRON	07 64 47 87 85
	Alain GERBAUD	06 25 07 05 61
	Sabrina LEFEBVRE	06 63 49 06 21
	Sébastien LUNET	06 62 80 20 92
	François RICHARD	06 72 08 12 41
	Alain SABOURIN	06 25 07 05 74
	Yohan TRIMOREAU	06 25 07 05 72
Luc TEXIER	06 25 07 05 64	
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres  (FDC 79)	Frédéric AUDURIER	06 07 08 32 62
	David BERTHONNEAU	06 07 56 78 04
	Laurent BONNET	06 07 56 77 81
	Hervé BOTON	06 07 56 77 80
	Bertrand BRUNET	06 70 88 61 64
	Romuald GABARD	06 74 89 83 36
	Maël GARETIER	06 70 88 61 63
	Marc PASQUIER	06 74 89 83 37
	Alexandre POUZINEAU	06 07 56 78 15
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Nouvelle-Aquitaine – antenne des Deux-Sèvres (FREDON 79)	Pascal FADAT	06 08 47 09 65
	Christophe SUIRE	06 71 72 61 58
Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE)	Pascal FOURNIER	06 08 31 15 42 ou 05 56 25 86 54
	Christine FOURNIER	
	Chloé BADUEL	
	Estelle LAOUE Maëlle DUPUY	
Parc Interrégional du Marais Poitevin	Xavier BARON	06 07 38 00 19

En cas de capture de Mustélidés de type putois, vison d'Amérique, vison d'Europe et de doute quant à l'identification de l'animal capturé, merci de contacter l'une des personnes ci-dessus.

